

# Conférence télégraphique internationale (1865 : Paris, France)

## Liste des participants

Extraits de la publication :

*Documents diplomatiques de la conférence télégraphique internationale de Paris.*  
Paris : Imprimerie impériale, 1865

### Notes :

1. Une "Liste des participants" n'a pas été préparée comme document distinct pour cette conférence. Le Service de la bibliothèque et des archives de l'UIT a extrait des pages des procès-verbaux qui identifient les participants aux séances de la conférence.
2. Ce fichier pdf contient les pages suivantes :
  - Première séance générale (1er mars 1865) – page 73-75
  - Deuxième séance générale (13 avril 1865) – page 303
  - Séances de la Commission des Délégués spéciaux (chargée de préparer et soumettre à la Conférence un projet de Traité général)
    - Première séance (4 mars 1865) – page 111-113
    - Deuxième séance (6 mars 1865) – page 121
    - Troisième séance (8 mars 1865) – page 133
    - Sixième séance (15 mars 1865) – page 169
    - Septième séance (17 mars 1865) – page 181
    - Seizième et dernière séance (11 avril 1865) – page 299
3. Les extraits et le fichier pdf ont été préparés par le Service de la bibliothèque et des archives de l'UIT en mars 2007 à partir du texte imprimé original.



**SÉANCE D'OUVERTURE.**



# SÉANCES GÉNÉRALES.

---

## PREMIÈRE SÉANCE.

---

1<sup>er</sup> MARS 1865.

---

Étaient présents :

Pour l'Autriche, S. Exc. M. le prince DE METTERNICH-WINNEBURG, Ambassadeur extraordinaire de S. M. l'Empereur d'Autriche,

Assisté de M. BRUNNER DE WATTENWYL, Directeur des télégraphes.

Pour la Bavière, M. le baron DE WENDLAND, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Bavière,

Assisté de MM. DE WEBER, Conseiller du Ministère des affaires étrangères, et DE DYCK, Directeur des lignes télégraphiques.

Pour la Belgique, M. le baron BEYENS, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges,

Assisté de MM. FASSIAUX, Directeur général des chemins de fer, postes et télégraphes, et JULIEN VINCHENT, Ingénieur en chef, Directeur des télégraphes.

Pour le Danemark, M. le comte DE MOLTKE-HVITFELDT, En-

voyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Danemark,

Assisté de M. FABER, Directeur général des lignes télégraphiques.

Pour l'Espagne, S. Exc. M. MON, Ambassadeur extraordinaire et Plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique.

Pour la France, S. Exc. M. DROUYN DE LHUYS, Ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères,

Assisté de MM. HERBET, Conseiller d'État, Directeur au Ministère des affaires étrangères; le vicomte DE VOUGY, Directeur général des lignes télégraphiques, et JAGERSCHMIDT, Sous-Directeur au Ministère des affaires étrangères.

Pour la Grèce, M. MANOS, Chef de section au Ministère de l'intérieur.

Pour Hambourg, M. HEEREN, Ministre résident des Villes Libres d'Allemagne.

Pour l'Italie, M. le chevalier NIGRA, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi d'Italie,

Assisté de M. le chevalier DE MINOTTO, Chef de département au Ministère des travaux publics.

Pour les Pays-Bas, M. LIGHTENVELT, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Pays-Bas,

Assisté de M. STARING, Référendaire au département de l'intérieur.

Pour le Portugal, M. le vicomte DE PAIVA, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Portugal,

Assisté de M. DAMASIO, Colonel d'artillerie, Directeur général des télégraphes.

Pour la Prusse, S. Exc. M. le comte DE GOLTZ, Ambassadeur extraordinaire et Plénipotentiaire de S. M. le Roi de Prusse,  
Assisté de M. DE CHAUVIN, Lieutenant-Colonel, Directeur des télégraphes.

Pour la Russie, S. Exc. M. le baron DE BUDBERG, Ambassadeur extraordinaire et Plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de Russie,  
Assisté de M. DE GUERHARD, Général-Major, Ingénieur et Directeur des télégraphes.

Pour la Suède et la Norwège, M. le baron ADELWÄRD, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Suède et de Norwège,  
Assisté de MM. BRÄNDSTRÖM, Directeur général des télégraphes suédois, et NIELSEN, Directeur général des télégraphes norwégiens.

Pour la Suisse, M. KERN, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la Confédération helvétique,  
Assisté de M. CURCHOD, Directeur central des télégraphes.

Pour la Turquie, S. Exc. DJÉMIL-PACHA, Ambassadeur extraordinaire de S. M. le Sultan.

Pour le Wurtemberg, M. le baron DE WAECHTER, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Wurtemberg.

M. CLAVERY, Rédacteur au Ministère des affaires étrangères, est chargé de remplir les fonctions de Secrétaire.

La Conférence télégraphique internationale convoquée à Paris a tenu aujourd'hui, 1<sup>er</sup> mars 1865, sa première réunion à l'hôtel du Ministère des Affaires étrangères.

# SÉANCES GÉNÉRALES.

---

## DEUXIÈME SÉANCE.

---

13 AVRIL 1865.

---

Étaient présents :

Outre MM. les Plénipotentiaires et Délégués qui assistaient à la première séance,

Pour le grand-duché de Bade, M. le baron DE SCHWEIZER, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. A. R. le Grand-Duc de Bade;

Pour la Grèce, M. PHOCION ROQUE, Plénipotentiaire de S. M. le Roi des Hellènes;

Pour le Hanovre, M. le baron de LINSINGEN, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Hanovre;

Pour la Saxe, M. le baron DE SEEBACH, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Saxe.

La Conférence télégraphique internationale s'est réunie, pour la seconde fois, à l'hôtel du Ministère des Affaires étrangères, le jeudi 13 avril 1865, sous la présidence de S. Exc. M. DROUYN DE LHUYS.


M. le Ministre des Affaires étrangères ouvre la séance en rappelant que la Conférence avait confié à une Commission, composée de MM. les Délégués et présidée par M. le vicomte



**SÉANCES**  
DE LA  
**COMMISSION DES DÉLÉGUÉS SPÉCIAUX.**

---

(PREMIÈRE SÉRIE)



**SÉANCES**  
DE LA  
**COMMISSION DES DÉLÉGUÉS SPÉCIAUX.**

(PREMIÈRE SÉRIE.)

---

**PREMIÈRE SÉANCE.**

4 MARS 1865.

---



Conformément à la décision prise dans la séance générale de la Conférence télégraphique internationale, tenue le 1<sup>er</sup> mars 1865, sous la présidence de S. Exc. M. le Ministre des affaires étrangères de France, la Commission des Délégués spéciaux de chacun des États représentés à la Conférence s'est réunie pour la première fois le 4 mars 1865, en l'hôtel de la Direction générale des lignes télégraphiques, sous la présidence de M. le vicomte DE VOUGY, Directeur général des lignes télégraphiques de France.

A deux heures, M. LE PRÉSIDENT a déclaré la séance ouverte.

Étaient présents :

Pour l'Autriche, M. BRUNNER DE WATTENWYL, Directeur des télégraphes ;

Pour la Bavière, MM. DE WEBER, Conseiller du Ministère des Affaires étrangères, et DE DYCK, Directeur des télégraphes ;





Pour la Belgique, MM. FASSIAUX, Directeur général des chemins de fer, postes et télégraphes, et JULIEN VINCHENT, Ingénieur en chef, Directeur des télégraphes;

Pour le Danemark, M. FABER, Directeur général des lignes télégraphiques;

Pour l'Espagne, MM. SANZ, Directeur des télégraphes, et DE HAKAR, Inspecteur de district;

Pour la France, MM. le vicomte DE VOUGY, Directeur général des lignes télégraphiques, et JAGERSCHMIDT, Sous-Directeur des consulats et affaires commerciales au Ministère des affaires étrangères;

Pour la Grèce, M. MANOS, Chef de section au Ministère de l'Intérieur;

Pour la Ville Libre de Hambourg, M. HEEREN, Ministre résident des Villes Libres d'Allemagne;

Pour l'Italie, M. le chevalier DE MINOTTO, Chef de département au Ministère des travaux publics;

Pour les Pays-Bas, M. STARING, Référéndaire au département de l'intérieur;

Pour le Portugal, M. DAMASIO, Directeur général des télégraphes;

Pour la Prusse, M. le lieutenant-colonel DE CHAUVIN, Directeur des télégraphes;

Pour la Russie, M. le général-major DE GUERHARD, Directeur des télégraphes;

Pour la Suède et la Norwége, M. BRÄNDSTRÖM, Directeur général des télégraphes de Suède, et M. NIELSEN, Directeur général des télégraphes de Norwége;

Pour la Suisse, M. CURCHOD, Directeur central des télégraphes.

M. LE PRÉSIDENT propose d'ouvrir immédiatement la discussion sur le Projet de Convention préparé par l'Administration française, et communiqué à chacun des membres présents à la séance générale. Il demande à la Commission si elle désire passer de suite à l'examen des articles, ou si elle préfère que cet examen soit précédé d'une discussion générale.

Après quelques observations de MM. FASSIAUX et BRÄNDSTRÖM sur la convenance d'une discussion générale, la discussion générale est ouverte.

M. le chevalier DE MINOTTO et M. BRÄNDSTRÖM expriment la pensée que les Délégués des divers États doivent s'assujettir à la décision de la majorité; mais, sur l'observation de M. JAGERSCHMIDT, il est reconnu que si les votes de la Commission peuvent avoir lieu à la majorité, ces votes ne sauraient engager d'une manière absolue les Plénipotentiaires des États respectifs, chacun d'eux restant toujours libre de donner ou de refuser son assentiment au projet qui sera sorti des délibérations de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT fait alors remarquer que, dans les délibérations qui vont s'ouvrir, il y a deux objets essentiellement distincts : ce qui touche les tarifs et ce qui concerne les règles de service;

Qu'il ne peut y avoir de divergences réelles que sur le pre-



## COMMISSION DES DÉLÉGUÉS SPÉCIAUX.

---

### DEUXIÈME SÉANCE.

---

6 MARS 1865.

---

La séance est ouverte à deux heures moins un quart.

MM. POPPEN, Conseiller de ministère, et SCHWERD, Inspecteur des télégraphes, présentés par M. le baron DE SCHWEIZER, Ministre plénipotentiaire de Bade, prennent place dans le sein de la Commission comme Délégués provisoires du grand-duché de Bade.

Tous les Membres qui assistaient à la première séance sont présents, à l'exception de M. le Délégué des Villes libres d'Allemagne.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente par l'un des secrétaires, et M. LE PRÉSIDENT invite les Membres qui auraient à présenter des observations à les formuler.

M. CURCHOD demande la parole pour revenir sur les deux derniers paragraphes de l'article premier, qui ont été rayés dans le Projet, pour être insérés, comme vœu, dans le procès-verbal des séances. Plusieurs membres ont paru craindre qu'une mesure dont tous les États reconnaissent l'utilité fût cependant négligée, si elle n'était indiquée que dans un document de cette



## COMMISSION DES DÉLÉGUÉS SPÉCIAUX.

---

### TROISIÈME SÉANCE.

---

8 MARS 1865.

---

La séance est ouverte à deux heures moins un quart.



M. le baron DE WEBER, Directeur des Chemins de fer de l'État de Saxe, délégué de la Saxe, et M. DE KLEIN, Directeur des télégraphes du royaume de Wurtemberg, délégué de cet État, récemment arrivés à Paris, prennent séance.

A l'exception de M. SANZ, et de M. STARING qui est indisposé, tous ceux de MM. les Délégués qui ont assisté à la séance précédente sont présents.

Le procès-verbal de la séance du 6 mars est lu et adopté. après quelques observations de MM. VINCENT et CURCHOD, auxquelles il est fait droit.

La discussion s'ouvre sur la section IV du titre II du Projet de Convention, et M. LE PRÉSIDENT donne lecture de l'article 16, relatif aux conditions générales de la remise des dépêches à destination.

Sur le premier paragraphe, M. DAMASIO propose de spécifier que les dépêches télégraphiques pourront être adressées « à « bord d'un navire devant atteindre un port déterminé ».



## COMMISSION DES DÉLÉGUÉS SPÉCIAUX.

---

### SIXIÈME SÉANCE.

---

15 MARS 1865.

---

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. GAUSS, conseiller, Délégué du royaume de Hanovre, prend séance.

Tous les autres Délégués, à l'exception de M. HEEREN, sont présents.

La lecture du procès-verbal provoque une observation de M. DE HAKAR. Il désire que ce document contienne la mention d'une difficulté signalée par lui dans la séance précédente, pour le cas où la Convention admettrait, dans certains États, des subdivisions ayant des taxes distinctes. Il a fait remarquer que, si ces divisions étaient établies, les taxes des dépêches adressées dans des localités voisines de la limite seraient parfois difficiles à déterminer. M. DE HAKAR désire aussi que le procès-verbal constate l'assentiment que lui a donné M. le Délégué de la Russie lorsqu'il a combattu, par cet argument, le principe des divisions soutenu par quelques Membres. Il saisit cette occasion pour demander à M. CURCHOD de résoudre la difficulté signalée.

M. CURCHOD répond qu'il s'est rendu compte de l'objection. Il la développe par un exemple, et, après avoir fait remarquer



## COMMISSION DES DÉLÉGUÉS SPÉCIAUX.

---

### SEPTIÈME SÉANCE.

---

17 MARS 1865.

---

La séance est ouverte à une heure un quart.

A l'exception de M. HEEREN, MM. les Délégués sont tous présents.



M. le Délégué de la Turquie, AGATHON EFFENDI, récemment arrivé, prend séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La discussion est reprise sur l'article 30 du projet.

M. JAGERSCHMIDT ne croit pas inopportun de revenir en quelques mots sur les résultats de la dernière séance : la pensée qui a fait repousser l'amendement de M. BRUNNER a pu n'être pas bien comprise, et il ne veut pas qu'il puisse exister de malentendu à ce sujet.

L'amendement de M. le Délégué de l'Autriche est, aux yeux de M. JAGERSCHMIDT, très-séduisant, parce qu'il est très-simple, et rien, selon lui, ne se serait opposé à ce qu'il fût accepté par toute la Commission si la situation de tous les États avait été la même. M. JAGERSCHMIDT constate au contraire que, tandis que





## COMMISSION DES DÉLÉGUÉS SPÉCIAUX.

---

### SEIZIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE.

---

11 AVRIL 1865.

---

La séance est ouverte à midi et demi.

Tous les Délégués sont présents, à l'exception de MM. POPPEN, SCHWERD, le baron DE WEBER et MANOS.

Les Délégués du grand-duché de Bade et du royaume de Saxe ont laissé leurs pouvoirs à M. le colonel DE CHAUVIN pour signer en leur nom le projet de Convention et le Règlement, et la Grèce est représentée par M. PHOCION ROQUE, plénipotentiaire de Sa Majesté Hellénique.

M. LE PRÉSIDENT fait une dernière lecture du Projet de Convention internationale, élaboré pendant le cours des séances précédentes.

A l'occasion du tableau des taxes internationales annexé à la Convention, M. le général DE GUERHARD se croit obligé de faire une réserve pour la correspondance avec la Turquie. Il est bien entendu qu'il n'accorde la taxe de cinq francs pour cette correspondance que tout autant que le chiffre de quatre francs demandé par la Turquie comprendra le transit de la Serbie et de la Moldo-Valachie. Il est reconnu que la question ne peut être réglée en l'absence des représentants des Administrations danubiennes. Il est dès lors convenu que la fixation des

